

PIECES A FOURNIR

PRE- DEMANDE EN LIGNE DE MOINS DE 12 MOIS

- ☐ **Pré-demande en ligne** sur ants.gouv.fr (**site gratuit**) et achat timbres fiscaux en ligne. Imprimer la pré-demande – Saisir le numéro de Pré demande lors de la prise de RDV (obligatoire)

PHOTOGRAPHIE COULEUR DE MOINS DE 6 MOIS

- ☐ **UNE PHOTOGRAPHIE COULEUR DE MOINS DE 6 MOIS NON DECOUPEE**

. Nette, sans pliure, ni traces, tête nue, fond uni (blanc interdit), sans lunettes
 . Bouche fermée, sans expression, visage et oreilles dégagés, regard vers l'objectif.

La photo doit mesurer **35 millimètres de large sur 45 millimètres de haut**.

La taille du visage doit être de **32 à 36 millimètres (soit 70 à 80 % du cliché)**, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

Les photos peuvent être prises par un professionnel (**de préférence pour les jeunes enfants**) ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur

JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 12 MOIS

- ☐ Un justificatif de domicile au nom de la personne (ou ceux de votre époux ou épouse) : (**factures liées à l'habitation : ERDF, Lyonnaise des Eaux, téléphone fixe ou portable ou avis d'imposition (SAUF factures de relance, de résiliation ou TAXE FONCIERE)**).

La facture électronique imprimée est acceptée.

→ si vous êtes domiciliés chez vos parents ou chez un tiers, merci de fournir :

- ☐ Une facture de moins d'un an à leur nom,
☐ sa pièce d'identité (ORIGINAL + COPIE COULEUR)
☐ l'attestation d'hébergement précisant « **DEPUIS PLUS DE 3 MOIS** »

TIMBRES FISCAUX

A acheter **sur Internet** : <https://timbres.impots.gouv.fr/>, bureau de tabac. Achat possible en ligne en même temps que la pré-demande

- ☐ **POUR LE PASSEPORT**
- | |
|-------------------------------|
| De 0 à 14 ans -> 17 € |
| De 15 à 17 ans inclus -> 42 € |
| A partir de 18 ans -> 86 € |
- ☐ **POUR LA CNI : UNIQUEMENT EN CAS DE PERTE OU DE VOL : 25 €**

PIECES COMPLEMENTAIRES

RENOUVELLEMENT

- ☐ Ancienne pièce à renouveler (carte d'identité ou passeport)

Si votre pièce d'identité à renouveler n'est plus valide depuis plus de 5 ans :

- ☐ Fournir un acte de naissance **de moins de 3 mois**

Ou en fonction des cas :

- ☐ **POUR LA CNI** : passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans
☐ **POUR LE PASSEPORT** : CNI en cours de validité
 ou dans le cadre des 5 ans supplémentaires

PREMIERE DEMANDE

Si vous ne possédez pas de pièce d'identité :

- ☐ Acte de naissance de moins de 3 mois
☐ Document avec photo pour vous identifier : permis de conduire, carte vitale,...

Si vous possédez une pièce d'identité, en fonction des cas :

- ☐ **POUR LA CNI** : passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans
☐ **POUR LE PASSEPORT** : CNI en cours de validité ou dans le cadre des 5 ans supplémentaires

PERTE OU VOL

- ☐ VOL : Déclaration de vol à faire auprès de la gendarmerie ou attestation sur l'honneur si déclaration électronique

- ☐ PERTE : Déclaration de perte complétée et à joindre le jour du dépôt

Si possible : fournir un document avec photo (permis de conduire, carte vitale, ...)

Si vous possédez une pièce d'identité, en fonction des cas :

- ☐ **POUR LA PERTE OU LE VOL DE LA CNI** : passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans + **25 EUROS DE TIMBRES FISCAUX** (sur Service Public ou bureau de tabac)
☐ **POUR LA PERTE OU LE VOL DU PASSEPORT** : CNI en cours de validité ou dans le cadre des 5 ans supplémentaires

Si non possession d'une pièce d'identité :

- ☐ ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS

DEMANDE POUR MINEURS

- ☐ Pièce d'identité de la personne détentric de l'autorité parentale (seule habilitée à effectuer la demande et le retrait de la CNI)

- ☐ Justificatif de domicile au nom du représentant légal,

EN CAS DE SEPARATION DES PARENTS

- ☐ Fournir le jugement de divorce précisant la garde (père, mère ou garde alternée) ou attestation sur l'honneur signée des 2 parents si pas de jugement

Si garde alternée, fournir : justif. de domicile des 2 parents et leurs pièces d'identité

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

- ☐ **MARIAGE** -> acte de mariage ou acte de naissance avec mention de moins de 3 mois
- ☐ **DIVORCE** -> pour les personnes souhaitant garder le nom de l'ex-conjoint (e) fournir le jugement de divorce autorisant la conservation du nom ou attestation de l'ex-conjoint + copie de sa carte d'identité.
- ☐ **VEUVAGE** -> acte de décès

MAJEURS SOUS TUTELLE OU CURATELLE

- . Décision de justice instaurant la tutelle ou la curatelle
- . Attestation du tuteur de moins de 3 mois, déclarant que celui-ci est informé de sa démarche. Cette attestation doit comporter les nom, prénoms, date de naissance, adresse du domicile et signature du tuteur, ainsi que les nom, prénoms et date de naissance du majeur dont il exerce la tutelle.
- . Copie du titre d'identité du tuteur

POUR LES PERSONNES NÉES A L'ETRANGER OU DE PARENTS ETRANGERS

- . Si vous êtes déjà en possession d'une carte d'identité sécurisée ou d'un passeport biométrique ou électronique vous n'avez rien d'autre à fournir SINON :
 - ☐ Preuve de la nationalité française : papiers de naturalisation, certificat de nationalité française, décret...
 - ☐ Acte de naissance émanant du Ministère des Affaires Etrangères à Nantes.

ADRESSES UTILES POUR L'OBTENTION :

Acte de naissance pour les personnes
nées à l'étranger SERVICE CENTRAL
DE L'ETAT CIVIL DE NANTES
11 rue de la Maison Blanc
44941 NANTES CEDEX 9
www.diplomatie.gouv.fr

Certificat de nationalité française
SERVICE DE LA NATIONALITE
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
180 rue Lecocq
33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.79.79.79

MAIRIE - 1 place St Jean d'Etampes - 33650 LA BREDE
05.57.97.18.58 / accueil@labrede-montesquieu.com



DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE ET DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

**IMPORTANT : LES ORIGINAUX DE CHAQUE DOCUMENT
DOIVENT ETRE PRESENTES AVEC LES COPIES**

DEPOT UNIQUEMENT SUR RDV

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Avant la prise de RDV, vous devez établir

**La Pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr (site gratuit) à saisir lors de
La prise de RDV**

La prise de RDV en ligne est à privilégier sur :

- **RendezVousOnline : <https://rendezvousonline.fr/>**

RDV le _____

ATTENTION :

Mineurs de plus de 12 ans avec prise d'empreintes : présence obligatoire au dépôt et au retrait

Mineurs de moins de 12 ans sans prise d'empreintes : présence obligatoire au dépôt

**Vous disposez d'un délai de 3 mois, à compter de la réception du SMS pour venir
retirer votre pièce d'identité. Passé ce délai, il sera invalidé et détruit**